

## DÉFINITION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE MESURES COMPENSATOIRES DE DESTRUCTION DE ZONE HUMIDE

### Plan de gestion valant mesures compensatoires de destruction de zones humides - Projet du quartier Bel Air (Bègles, 33)

#### Le projet

Maître d'ouvrage : Domofrance (33)

Période de réalisation : 2012-2015 (en cours)

#### PRESTATIONS

- » Élaboration d'un plan de gestion valant mesure compensatoire de destruction de zone humide du projet
- » Assistance au relationnel avec le service de police de l'eau
- » Rédaction du dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de génie écologique et assistance au recrutement des entreprises
- » Suivi des chantiers de mise en œuvre des mesures compensatoires
- » Suivi de l'évolution du site et adaptation du plan d'actions
- » Communication sur la gestion engagée.

#### CHIFFRES CLÉS

- » Élaboration du plan de gestion : 11 375 € HT
- » Maîtrise d'œuvre : 18 680 € HT
- » Création de 450 logements
- » Gestion sur 5 ans reconductible sur 30 ans
- » 3,75 ha à compenser, 68 ha étudiés, 14 ha bénéficiant de mesures compensatoires



Après travaux de restauration (2014)



Après travaux de restauration (2014)

Dans le cadre de la réalisation d'un programme de logements au sein d'une dent creuse urbaine (site de Terre sud), et après **mesures d'évitement et de réduction** d'impact environnemental, Domofrance doit **compenser** au titre de la loi sur l'eau une destruction résiduelle inévitable sur une partie de zone humide en présence.

L'étude de l'ensemble du secteur non bâti attenant (en friche) diagnostique de forts enjeux de **restauration de milieux humides** en particulier sur du foncier Domofrance. Un plan de gestion reconductible associant **mesures de restauration, d'amélioration de milieux dégradés, d'entretien et de communication** est défini.




Outre la mise en œuvre du plan de gestion, le suivi des actions doit être mené annuellement et communiqué au service police de l'eau.

L'objectif est de pérenniser dans le temps la compensation par l'adoption d'une gestion évolutive, objet d'une communication à destination des élus, du public et des acteurs du domaine de l'aménagement du territoire, tout en valorisant la **biodiversité et la nature en ville**.



Avant travaux de restauration (2013)



-  Zone d'étude de compensation
-  Zone destinée à être urbanisée
-  Zone de compensation



#### Résultats

Sur un secteur homogène (très supérieur aux obligations réglementaires), des actions diverses sont mises en œuvre en 2013 : enlèvement de déchets, destruction d'une dalle béton, restauration du réseau hydraulique, réouverture de prairies, création d'une mare, réhumidification d'un boisement. Après avoir élaboré le **cahier des charges** pour le recrutement de l'entreprise, nous suivons la réalisation des travaux et en référons aux divers partenaires.

Un **suivi annuel du milieu** est également engagé depuis 2014 pour adapter les mesures complémentaires et d'entretien.

Une partie du site a été légué à la commune de Bègles pour pérenniser et valoriser la conservation du site dans le cadre de la **démarche « 55 000 ha pour la nature »** menée à l'échelle de la Métropole bordelaise.

Le plan de gestion sera actualisé et évalué en fin de période.